

VILLE DE LEFFRINCKOUCKE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL

Le 4 avril 2019, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 10 avril 2019, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
B. WEISBECKER



CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE

L'an deux mille dix neuf, le 10 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Bernard WEISBECKER, Maire**

Présents : G.M. LEMAIRE, J.P. MOUGEL, C. DEHAESE-FLOCH, M.L. LAVALLEE-SANSON, S. THOMAS-QUENSON, P. BERTELOOT adjoints S. DEMARTINECOURT-SWYNGEDAUF, M. CLASSIOT, A.M. VERHEECKEN-CARTON, H. ZERRIF-MOUKIT, L. MAZOUNI, L. VERCRUYSSSE, S. VANDERHAEGHE, L. CERVIER, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI, A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART, conseillers

Absents : E. DAVID-LOISEL, Y. SANSON

Excusés ayant donné pouvoir : B. PERTUSOT à B. WEISBECKER, J.P. TRIQUET à P. BERTELOOT, V. HENOCQ à A.M. VERHEECKEN-CARTON, J. KESTEL à S. THOMAS-QUENSON, M. PEDRETTI à N. HENNI

Secrétaire de séance : L. VERCRUYSSSE

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2019.
- Nomination d'un conseiller municipal.
- Représentation au centre communal d'action sociale.
- Convention d'installation d'antennes ville/syndicat de l'eau du dunkerquois.
- Bonus ville.
- Tarifications séjours de vacances.
- Convention SIDF tournée des plages 2019.
- Compte de gestion 2018.
- Compte administratif 2018.
- Affectation des résultats.
- Vote des taux d'imposition.
- Budget primitif 2019.
- Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP).
- Attribution de subventions.

Délibération n° 0_1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2019 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE celui-ci.

Délibération n° 1_1

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Suite à la démission de Madame Véronique MRAZ-GLACET, conseillère municipale, et aux refus motivés de Monsieur Bernard WALANDOWITSCH, pour la séance du conseil municipal du 5 décembre 2018 et de Madame Karine VANHILLE-COUSIN, suivante de liste, le 14 mars 2019

Vu le code électoral, notamment son article L270,

Convocation a été adressée à Monsieur Laurent CERVIER

Le conseil municipal,

NOMME M. Laurent CERVIER, conseiller municipal

PREND acte de son installation.

L. CERVIER : « *Bonjour à toutes et à tous. Cela fait 25 ans que je suis à Leffrinckoucke et sinon, je suis agent EDF à Gravelines. Donc voilà, je vous remercie tous de votre accueil.* »

Délibération n° 1_2

REPRÉSENTATION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Par délibération n° 1_1 du 19 juin 2014, Madame Véronique MRAZ-GLACET a été élue représentante du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette dernière ayant démissionné, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de cette instance.

Monsieur Laurent CERVIER, ayant été nommé conseiller municipal lors de cette séance du conseil municipal du 10 avril 2019, M. le Maire propose la candidature de ce dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le remplacement de Mme Véronique MRAZ-GLACET par M. Laurent CERVIER au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n° 1_3

CONVENTION D'INSTALLATION D'ANTENNES VILLE/SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS.

Le syndicat de l'Eau du Dunkerquois est propriétaire du château d'eau. Dans le cadre du projet de vidéo protection, le syndicat autorise la commune à implanter à titre gratuit des antennes sur le réservoir.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui organise les conditions d'occupation du château d'eau.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 abstentions : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

N. HENNI : « *M. le Maire, en son temps, vous vous étiez élevé contre l'installation d'une antenne relais il y a quelques années de cela. Aujourd'hui, vous nous proposez d'autoriser l'installation d'une nouvelle antenne relais portant sur la vidéo protection. Vous nous le confirmez ? Donc c'est une antenne qui permettra, en fait, à l'ensemble du système de vidéo protection de pouvoir envoyer des images à un PC, c'est cela ? Nous, on a eu l'occasion d'exprimer des réserves générales sur la vidéo protection, nous ne changeons rien à la position que nous avons adopté auparavant. Donc, vous comprendrez bien que nous continuerons à nous abstenir sur cette question, et étant entendu que, tout de même, puisque nous abordons cette question, le coût de l'entretien de l'installation est quand même un coût relativement énorme. Je voudrais rappeler à nos concitoyens que ce système, en moyenne, coûte à une collectivité ou aux collectivités qui l'ont adopté, à peu près 13 000 € en entretien en zone de police, et que ces caméras ont une durée de vie estimée de 5 ans, et qu'il s'agit là d'une dépense qui grèvera les budgets à venir, pour un retour sur investissement que l'on suspecte de n'être pas nécessairement efficace. Par ailleurs, et c'est une seconde raison pour laquelle nous nous abstiendrons, c'est qu'à ce jour, en dépit de nos demandes, nous n'avons pas eu plus d'informations que cela sur la vidéo protection, que nous ne sommes toujours pas en possession de la cartographie du système qui va, je pense, déployer, si je ne m'abuse, 14 caméras, et tout cela n'est pas de nature à éclairer le choix, en tout cas, notre choix sur ce système.* »

B. WEISBECKER : « *Merci, M. Henni, vous avez, en son temps, déjà évoqué votre opposition à ce déploiement. Simplement deux, trois précisions : il ne s'agit pas, à l'époque, lorsque je me suis opposé, d'ailleurs, je n'avais pas le droit puisque la mairie n'était pas propriétaire du lieu d'implantation, mais nous nous sommes opposés quand même avec les habitants, il s'agissait d'une antenne relais téléphonique qui devait être implantée sur le bloc Salengro qui est proche d'ici. Là, il n'y a personne en dessous, c'est un château d'eau, et ce n'est pas une antenne relais téléphonique, c'est un relais wi-fi.*

Alors chacun chez soi a un relais téléphonique puisqu'on a tous un téléphone portable et il faut s'en méfier, et chacun chez soi a le wi-fi, mais le wi-fi est cent fois moins puissant que le téléphone. Et si on s'éloigne un peu du téléphone, il y a aussi moins de risques. Donc là, il y a vraiment nettement moins de risque. L'installation, comme vous l'avez dit, la convention est gratuite, l'entretien des caméras ne coûtera pas 13 000 € mais 3 000 €. Donc, c'est 10 000 € de moins que ce que vous annoncez. Quant à la répartition elle est sur plan, vous pouvez en disposer quand vous voulez, cela a été envoyé, d'ailleurs on me dit, alors peut être que vous ne l'avez pas reçue, je ne sais pas. »

N. HENNI : « Je confirme que nous ne l'avons pas reçue. Je veux simplement, M. le Maire, rappeler que les chiffres, évidemment, ne sortent pas de ma tête. Il s'agissait de coûts moyens qui ont été diffusés à partir d'un rapport sur l'efficacité de la vidéo protection par le Ministère de l'Intérieur, lui-même, je peux vous le tenir à disposition, qui exprime très clairement les coûts qui ressortent de l'entretien de ces systèmes dont je rappelle, tout de même, que si nous avons à remplacer ces caméras tous les 5 ans, comme l'indique l'obsolescence de ces éléments, on sera sur des sommes qui seront coquettes quand même tous les 5 ans. »

B. WEISBECKER : « Je vous fais confiance quant à la lecture du document du Ministère de l'Intérieur, mais il n'est pas venu à Leffrinckoucke le Ministère de l'Intérieur, donc, nous avons traité directement avec les sociétés, et voilà, les chiffres que nous annonçons sont ceux qui vont être appliqués maintenant. Quant au remplacement des caméras, cela on n'en sait rien encore, cela dépend fortement des aléas. Je conçois qu'une caméra qui est installée le long de la mer, en particulière là-bas, où il y en aura deux, va s'user certainement plus rapidement que des caméras qui sont ici à l'intérieur, cela c'est tout à fait possible. Maintenant les résultats, on l'a déjà cité, ont été probants dans des communes voisines de Leffrinckoucke où la criminalité a baissé, et où des affaires ont été résolues grâce à ces caméras de surveillance. Alors, on peut toujours penser que non, mais pour moi, la vérité, mes collègues qui ont installé des caméras, me l'ont dit, cela a limité, et d'ailleurs cela a, malheureusement, reporté les faits délictueux sur les communes qui ne sont pas équipées. Donc, là aussi, c'est un effort, je crois, que l'on doit faire. »

J.P. MOUGEL « Je tiens à préciser que l'implantation des caméras a été fournie en annexe, je pense, au compte-rendu de la commission de finances du 18 septembre 2018. »

L. BAYART : « Juste pour dire que nous, nous confirmons notre propos de l'époque, le déploiement des caméras est peut être tardif, il n'est pas optimum, mais pour nous il est nécessaire, même s'il n'est pas encore ce qu'il devrait être. »

Délibération n° 2 **BONUS VILLE.**

La municipalité souhaite faire appel à Entreprendre Ensemble, 66 rue des Chantiers de France à Dunkerque dans le cadre du projet bonus ville.

Ce dispositif permet de faire appel à des jeunes gens en difficulté, leur permettant de prendre part en tant que vacataire à des activités au sein des collectivités.

Pour cela il y a lieu de verser 3 000 € pour l'année 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE de verser à Entreprendre Ensemble le montant ci-dessus sous forme de subvention.

DIT que les crédits figurent au budget primitif 2019 à l'article 6281 « concours divers ».

N. HENNI : « M. Guy-Marc Lemaire, vous confirmez qu'il s'agit de l'emploi d'un agent d'entretien? »

G.M. LEMAIRE : « Pour 2018, oui. »

N. HENNI : « Pour 2018, oui. On a noté les détails horaires, vous pouvez nous en dire davantage sur le coût ? »

G.M. LEMAIRE : « Alors le coût est de 17,05 € de l'heure. »

N. HENNI : « D'accord, donc les 63 € que vous reportez sur le document sont probablement... »

G.M. LEMAIRE : « Eh bien 63 fois 17,05 € : 1 074,15 €. Le conventionnement était de 3 000 €, report de l'année 2017 non utilisé : 454,85 €, on disposait donc de 3 454,85 € pour l'année, moins le 1 074,15 € utilisés : solde restant à disposition, bien entendu, de l'année 2019 : 2380,70 € auxquels viendront s'ajouter les 3 000 € de conventionnement. »

N. HENNI : « *D'accord, et sur quel poste a-t-il été affecté ?* »

G.M. LEMAIRE : « *Agent au service nettoyage.* »

N. HENNI : « *Oui mais où ? Sur l'ensemble des sites ?* »

G.M. LEMAIRE : « *Non, c'est typiquement quelque chose qui est récurrent tous les ans : poste de police.* »

N. HENNI : « *D'accord.* »

Délibération n° 3

TARIFICATIONS SÉJOURS DE VACANCES.

La commune propose aux familles qui le souhaitent des séjours destinés aux enfants en hiver et en été. Chaque séjour fait l'objet d'une consultation de différents prestataires. Il convient de déterminer la tarification de ces séjours.

Il est proposé d'acter le principe d'un pourcentage qui servira de base de calcul en fonction du quotient familial pour définir la participation familiale.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte le principe d'un pourcentage par tranche de quotient comme suit :

Quotient familial	Participation familiale (basée sur le coût réel des séjours)
inférieur à 228	21,00%
entre 229 et 457	22,50%
entre 458 et 686	24,50%
entre 687 et 914	28,00%
entre 915 et 1143	31,50%
entre 1144 et 1372	33,50%
supérieur à 1373	36,00%
Extérieur	100,00%

DIT que les tarifs seront précisés dans une décision à chaque séjour en vertu du principe ci-dessus énoncé.

C. D'HORDAIN : « *Je voulais revenir sur cette participation familiale qui varie d'un taux de 21 % à 36 %. Cela fait en réalité une différence de 15 % du quotient familial le plus bas au quotient familial le plus haut. Il ne serait pas possible d'étendre un petit peu cette participation en réduisant le pourcentage du premier coefficient, du premier quotient, vis à vis des autres personnes qui ont peut être plus de moyens ?* »

C. DEHAESE : « *Le premier quotient est passé à 21 %, en sachant que les quotients A, B, C ont déjà en plus une participation de la CAF qui varie entre 40 et 60 % en plus du pourcentage qu'on prend du tarif.* »

L. BAYART : « *Oui, la seule précision c'était un rappel, c'est de savoir, au regard de 2018, où se situait le gros des troupes ? Si je peux parler comme cela, ce qui concernait le principal dans cette grille.* »

C. DEHAESE : « *Cela on peut vous le fournir. Si vous voulez, on l'a, c'est fait, mais bon là on ne l'a pas avec ce soir, mais on peut vous le fournir. Vous voulez savoir combien d'enfants par quotient ? C'est fait, on peut vous le fournir.* »

Délibération n° 4

CONVENTION SIDF TOURNÉE DES PLAGES 2019.

Dans le cadre de la tournée des plages, la municipalité et le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre ont établi un partenariat depuis plusieurs années. Dans ce cadre, le SIDF apporte un soutien financier pour l'organisation du concert de la Fête de la Plage.

Il convient de signer la convention pour l'année 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SIDF, dans le cadre de la tournée des plages 2019.

DIT que la recette est inscrite au budget primitif.

P. BERTELOOT : « Vous savez que dans le cadre de la tournée des plages, la municipalité et le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre ont établi un partenariat depuis plusieurs années. Dans ce cadre, le SIDF apporte un soutien financier pour l'organisation du concert de la fête de la plage. Et pour bénéficier de cette aide, il convient de signer la convention pour l'année 2019. Alors c'est une année assez exceptionnelle puisque les dernières années nous bénéficions d'une aide de 15 000 € pour ce concert, et suite aux observations et aux demandes faites par vos représentants au SIDF, à savoir, M. le Maire et moi-même, nous avons obtenu, pour cette année, le même niveau de participation que celui, par exemple, de la ville de Bray-Dunes, ce qui permettra d'avoir un concert avec un plateau un peu plus relevé. Voilà donc l'objet de cette convention cette année. »

L. BAYART : « On a plus, mais plus c'est combien ? »

P. BERTELOOT : « C'est 30 000 €. »

Délibération n° 5_1

COMPTE DE GESTION 2018.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 du budget de la ville de Leffrinckoucke a été réalisée par le receveur municipal.

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2018 établi par M. Bernard Weisbecker, Maire de la commune et ordonnateur du budget.

Les résultats de l'exécution du budget font bien apparaître, en cumulant les résultats antérieurs, un excédent de 1 162 520,81 € en fonctionnement et un excédent de 687 249,75 € en investissement.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 contre : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI et 2 abstentions : A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART)

ADOpte le compte de gestion 2018 tel que résumé ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les exemplaires.

FÉLICITE M. le receveur municipal, pour la bonne tenue des comptes.

J.P. MOUGEL : « A noter, la qualité de ce compte de gestion et du résultat, qui non seulement, on le verra plus tard, est conforme au compte administratif qui a été dressé par les services financiers de la commune de Leffrinckoucke, mais surtout, montre une réelle maîtrise des dépenses et des résultats consolidés, définitifs, validés par le comptable public, qui démontre un excédent, donc de 1 162 520,81 € et de 687 249,75 € en investissement ce qui permet, effectivement, d'assurer l'auto-financement de la commune, notamment en 2019. Alors, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'approuver ce compte de gestion, qui est un élément objectif. Je précise d'ailleurs que, les textes de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que si le compte de gestion était, par un possible, refusé par le conseil municipal, il serait annexé au procès-verbal et transmis au Préfet qui constaterait, malgré tout, malgré le vote négatif, la réalité. C'est à dire que le comptable public a constaté un certain nombre d'opérations, et a arrêté le compte de gestion de cette façon. Mais on n'en n'est encore pas là, et il va donc être proposé au conseil municipal d'approuver ce compte de gestion tel qu'il a été dressé par le comptable public. »

N. HENNI : « Tout objectif qu'il soit, le compte de gestion est un document qui est relié au compte administratif, vous l'avez évoqué. Et par conséquent, pour ce qui nous concerne, nous voterons contre ce compte de gestion, considérant nos choix passés et, de manière globale, la désapprobation que nous ne manquons pas de rappeler à propos de la politique financière de la commune. »

Délibération n° 5_2

COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

B. WEISBECKER : « Bien, nous devons maintenant passer au compte administratif qui suit le compte de gestion, et pour ce faire, nous avons à élire un président ou une présidente de séance. Je propose, au nom du groupe que je dirige, Mme Simonne Demartinécourt, comme présidente de séance. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Non. Si vous le voulez bien, nous allons voter à main levée, cela fera gagner un peu de temps. Qui est pour ? A l'unanimité, Mme Simonne Demartinécourt, vous êtes présidente, félicitations. »

S. DEMARTINECOURT : « Merci, M. le Maire. »

M. le Maire quitte la salle.

S. DEMARTINECOURT : « Bonsoir à tous, en ma qualité de doyenne de cette assemblée, je sollicite, M. Jean-Pierre Mougel, adjoint en charge des finances communales, pour présenter ce compte administratif qui reprend les écritures comptables de l'exercice 2018. »

M. Jean-Pierre MOUGEL, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2018, examiné préalablement en commission des finances le 3 avril dernier.

Il se décompose de la manière suivante :

section de fonctionnement : - en dépenses : 5 997 631,31 €
- en recettes : 6 808 719,18 €
Soit un excédent de : 811 087,87 €

section d'investissement : - en dépenses : 845 390,15 €
- en recettes : 536 787,70 €
Soit un besoin de financement de : 308 602,45 €

Ces résultats s'entendent propre à l'exercice 2018.

Compte-tenu des résultats des exercices antérieurs, du résultat antérieur reporté en section de fonctionnement de la somme de 351 432,94 € et du report en section d'investissement de la somme de 995 852,20 €, la situation budgétaire au 31 décembre 2018 donne les éléments suivants :

section de fonctionnement : - un excédent de 1 162 520,81 €
section d'investissement : - un excédent de 687 249,75 €
Soit un résultat global de clôture de 1 700 703,14 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation des comptes, et sous la présidence de Mme Simonne DEMARTINECOURT, doyenne d'âge de l'assemblée, **à la majorité des voix exprimées (4 contre : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N .HENNI et 2 abstentions : A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART)**

ADOpte le compte administratif 2018 tel que résumé ci-dessus.

REMERCIÉ M. le Maire, ordonnateur de ce budget, pour la bonne gestion de cet exercice financier.

C. D'HORDAIN : « J'ai très peu de choses à dire, je pense faire très attention à mon budget, mais en arriver à des économies tel que vous l'avez fait au cours des années à venir, c'est spectaculaire, sachant qu'il y a 18 mois, on se demandait si la mairie de Leffrinckoucke n'était pas en faillite. Rappelez-vous les différentes réunions qui ont eu lieu. Quatre réunions dans les différents quartiers. Eh bien écoutez, j'ai failli sortir mon mouchoir. »

N. HENNI : « Je reprendrais les éléments de cet exercice de débat autour de ce compte administratif dont M. Mougel a rappelé qu'il s'agissait d'une photographie assez nette, en tout cas qui n'appelle pas de discussion sur les chiffres, puisque les chiffres sont là, il s'agit en effet d'un exercice de critique qui se fonde sur des éléments relativement objectifs. Alors, moi je vous propose d'évoquer ces éléments. Et force est de constater qu'il y a, et c'est ma première remarque, un contraste assez saisissant sur vos projections budgétaires alarmistes passées auxquelles faisait référence ma collègue Christine D'Hordain, parce que, en réalité, vous avez usé et abusé des reports d'excédents comme si vous étiez en train de préparer l'avenir immédiat et non pas l'avenir de la commune à long terme, puisque, pour le coup, on constate, tout de même, que vous avez réussi, en gros, à vous tailler un matelas de l'ordre de 1 500 000 €, alors qu'il y a à peine deux ans, vous convoquiez les leffrinckouckois en les alarmant littéralement sur la situation de la commune. C'est une première remarque. La deuxième remarque, évidemment, c'est, et vous vous souvenez probablement de ce moment là, nous avons eu l'occasion d'évoquer ce sujet quand on abordait en commission la question des services rendus aux associations, et notamment la question des subventions aux associations. Et on était tous là à s'interroger sur le cas de quelques associations qui avaient, peut être un peu à l'excès, thésaurisé et qui nous présentaient des bilans financiers présentant des lignes d'excédents importants, et nous étions tous d'accord pour dire qu'il n'appartenait pas aux associations de thésauriser précisément, mais plutôt d'investir les moyens qui étaient mis à leur disposition, et vous étiez très largement dans cette perspective vous aussi. Et je constate, qu'en fait, vous appliquez exactement ces mêmes méthodes qui consistent à ne pas faire les investissements au moment où il faut les faire, mais à les reporter, et tout cela chacun en mesurera l'acuité dans une perspective qui est une perspective, disons le très clairement, électorale. Vous avez un excédent de fonctionnement de 1 million 2, dans ce résultat, le report de l'excédent de fonctionnement de 2017 a été conservé en section de fonctionnement. Alors, vous évoquez une augmentation des produits de services de l'ordre de 15 %, bon, là on aimerait avoir quelques détails. S'agissant de l'augmentation des impôts, vous dites effectivement que le conseil municipal n'a pas été appelé à voter des augmentations, j'ai presque envie de dire : « encore heureux ». Le fait est que, in fine, je reconnais mais ce n'est pas de votre fait, puisque c'est lié aux bases, mais cette augmentation des impôts est là, puisque le produit des impôts est de l'ordre de 2,09 %.

Alors, je le disais à l'instant, je reconnais que c'est lié aux bases, mais cette donnée doit s'apprécier aussi en fonction des services rendus à la population. Certes, vous n'augmentez pas les impôts, mais vous diminuez drastiquement les services rendus à la population, ce qui a pour effet d'appesantir, si j'ose dire, la perception que nous avons de l'impôt, et je voudrais vous rappeler, tout de même, que nous sommes dans un moment où ces questions sont posées par une majorité de français, et dans ce contexte particulier que nous vivons, la question de l'impôt a toute son importance. Mais de grâce, une non augmentation de l'impôt, elle est aussi liée à la qualité des services que l'on rend et à la quantité des services. Il est évident qu'en maintenant un impôt sur le même rang que dans les années précédentes où on était dans une situation où nos aînés avaient leurs festivités, où nos jeunes pouvaient aller en vacances à la fois au mois de juillet et au mois d'août, tout cela a totalement disparu. Donc, les gens paient un impôt équivalent mais avec des services qui sont beaucoup moins importants, et cela c'est une réalité à laquelle nous n'échappons pas. Alors, vous évoquez dans ce document les dotations et subventions qui baissent de 5 %, et de l'excédent, dont j'ai parlé, de fonctionnement de 351 000 € qui est, tout de même, la marque ou l'illustration de politiques qui sont, à tout le moins, illisibles ou en tout cas qui n'existent pas, ou en tout cas qu'on a du mal à percevoir. Sur les dépenses de fonctionnement on note une augmentation des charges générales, avec une nette baisse des charges de personnel de l'ordre de 7 %. Alors là, moi je me souviens, mais chacun ici se souvient de l'excellent plaidoyer de notre collègue Guy-Marc Lemaire, sur l'évolution au long cours des charges de personnel, mais je voudrais revenir un peu sur ce sujet pour faire deux observations. La première, c'est qu'évidemment, depuis quelques années, nous avons fait le choix à Leffrinckoucke, d'externaliser les services. En gros de les privatiser, ou en tout cas de faire appel plutôt au secteur privé pour des missions qui étaient jusqu'à présent réalisées par des agents communaux. Alors, est-ce qu'il faut les rappeler ? Vous avez contractualisé avec Terenvi pour les espaces verts, pour le stade, vous avez externalisé le nettoyage de la piscine, vous avez externalisé une partie des dépenses liées à l'animation jeunesse avec l'Aduges, vous l'avez fait aussi depuis un peu plus longtemps avec le Service Enfance Jeunesse sur les crèches et les périscolaires. Autant dire que l'ensemble de ces prestations ne sont plus réalisées par des agents municipaux, en tout cas la plupart d'entre elles, donc du coup, de fait, les charges de personnel sont maintenues. Mais, et c'est ma deuxième observation, je me suis permis de reprendre les éléments concernant les budgets d'une ville voisine, à laquelle M. Berteloot faisait référence il y a un instant, cette ville a 275 habitants de plus que nous, autant dire très très peu, et bon, je lis là que, par exemple, sur les charges de personnel, à Bray-Dunes, elles représentent à peu près 53 % des charges, chez nous, on est à 57 %. Étant entendu que la strate moyenne pour des communes de notre taille est plutôt de l'ordre de 48 %, donc nous sommes assez largement au-delà de ce qui devrait être fait pour être dans la moyenne. Je dis cela avec la réserve que, évidemment, il ne s'agit toujours que de moyenne et que la comparaison n'est pas toujours aisée. Sur les autres charges de gestion courante, vous invoquez une baisse de 5 %, celle-ci inclut à la fois la diminution des dotations au CCAS, et évidemment les subventions aux associations. Alors, je voudrais dire à ce propos une petite chose qu'il me semble être utile de rappeler, alors que votre gestion municipale, ou en tout cas, votre gestion financière et budgétaire de la commune a quand même une vraie marque, c'est celle de ces reports assez systématiques. Je voudrais quand même dire que lorsque l'on ne met pas en œuvre les politiques que l'on a décidé, ou dont on se dit qu'il serait pas mal de les mettre en œuvre, et que vous ne le faites pas, c'est des années qui passent et dans un certain nombre de cas, ce sont aussi des fractures qui se manifestent. Quand on ne s'occupe pas suffisamment de nos personnes âgées, par exemple, et qu'on remet à plus tard la réalisation d'objectifs en matière d'animation, d'accompagnement, de nos seniors, eh bien c'est de la solitude qu'on crée. C'est de la solitude qu'on ne traite pas. Et c'est du temps qu'on perd définitivement. Quand on décide de reporter à demain des investissements qui pourraient être, par ailleurs, nécessaires sur les conditions d'accès à une meilleure éducation par exemple, ou le fait pour des jeunes gens qui en ont besoin au moment où ils le réclament, où la situation le réclame. Tout cela pour dire qu'on ne peut pas indéfiniment, et pour des motifs purement électoraux, reporter des investissements qu'on ne fait pas, et cela sont des choses que l'on regrette beaucoup. Sur les recettes d'investissement, et toujours sur ce document, vous faites état d'une nette augmentation des subventions d'investissement. Alors on voudrait les connaître précisément. On a noté que la commune a perçu 354 000 € : 300 000 € du Ministère des armées et 54 000 € du Département pour le fort des Dunes, à rappeler simplement qu'il s'agit là aussi de subventions conjoncturelles, qui arrivent une année, mais probablement pas deux, ni trois et encore moins cinq ou six. Vous évoquez le solde d'exécution reporté de 995 000 € qui correspond, là, aux différents résultats d'investissements cumulés. Alors, il y a clairement un décalage sur les dépenses prévues en 2018 que vous reportez en 2019, je pense à la vidéo protection et à la scénographie, alors, vous dites en commission qu'il s'agit de dépenses involontairement reportées ; c'est une manière d'expliquer ou de justifier les choses qui nous paraissent être un peu étranges. Vous dites également que les dépenses que vous fléchez sur une année, vous les gonflez volontairement pour conserver des marges, bon, là aussi c'est une politique et une manière de concevoir l'exercice budgétaire qui, rappelons le tout de même, est un exercice démocratique. Quand on dit des choses, il faut avoir le courage de le faire, comme le rappelait, ou comme le disait un de nos illustres maréchal, je pense à Clémenceau.

Et enfin, voilà, vous avez là, pour le coup, en 2019, décidé de ne pas flécher des dépenses à hauteur de 500 000 € qui seront probablement utilisables ensuite, tout cela, vous l'aurez compris, se pratique à un moment clé de la vie de la commune, puisque nous approchons d'échéances municipales importantes, et que vous vous donnez aujourd'hui les moyens, pardonnez cette familiarité, mais de flamber un peu à un moment où, honnêtement, ce n'est pas nécessairement ce que l'on vous demande. Voilà pour ce qui est des remarques et observations du groupe « Leffrinckoucke Autrement ! » sur ce document. »

J.P. MOUGEL : « Je voudrais apporter quelques éléments de réponse et de précisions. Premièrement, il n'y a pas de perspective électorale dans le domaine des investissements. Je rappelle que M. le Maire a annoncé, lors des vœux de cette année, qu'il ne se représenterait pas. Et je rappelle que les investissements se décident et se préparent longuement à l'avance, qu'en ce qui concerne le fort des Dunes, il y a eu une étude, en ce qui concerne l'aménagement de la place de la gare, il a commencé il y a bien longtemps ; l'aménagement de la place de la gare a été phasé sur des années, qu'il y a déjà eu une première période d'investissements, de même qu'au fort des Dunes, déjà il y a dix ans, des investissements considérables avaient été réalisés et viennent aujourd'hui expliquer l'augmentation du produit des services, puisque l'augmentation assez conséquente du produit des services provient de l'augmentation des recettes du fort des Dunes qui sont passées de 223 000 € à 259 000 € au cours de l'année 2018. Donc, les investissements c'est quelque chose qui se prépare, qui se phase sur plusieurs années, et nous sommes en cours de réalisation de ces investissements. Cela prend du temps, c'est quelque chose de normal, et effectivement, il y a des investissements qui sont fléchés, qui se réaliseront et qui se termineront en 2020, ce qui est tout à fait normal alors qu'ils ont commencé en 2017. S'agissant de la maîtrise des dépenses, c'est un peu paradoxal de venir reprocher à un maire de maîtriser les dépenses, mais cette maîtrise des dépenses et cette marque de fabrique, comme vous dites, d'arriver à cumuler des excédents au fil du temps pour financer des investissements, cela s'appelle de l'auto-financement, c'est le seul moyen d'investir sans augmenter les impôts et sans emprunter, donc nous sommes, effectivement, très fiers de cette marque de fabrique et de cette prudence, c'est une prudence qui est quand même largement justifiée. Je rappelle qu'en 2014, la société Ascométal avait été placée en redressement judiciaire ; qu'en 2015, le montant de la taxe foncière versée par Ascométal a été divisé par deux à cause de ce redressement judiciaire, et que encore, en début d'année 2018, on se posait sérieusement la question de savoir si Asco-Industries allait payer les plus de 600 000 € qui sont versés chaque année par l'usine des Dunes au budget communal. Donc si, effectivement, ces impôts n'avaient pas été payés, on serait dans une toute autre situation et les excédents qu'on constate aujourd'hui n'auraient pas été observés. Donc, c'est quelque chose qui a été décidé, une maîtrise des dépenses qui a été décidée par prudence compte-tenu d'un certain nombre d'incertitudes qui existaient, qui provenaient de la baisse des dotations d'État, et de la très grande incertitude, qui malheureusement existe encore, sur le devenir de l'usine des Dunes, et je rappelle le travail qui a été fait par M. le Maire, M. Berteloot, M. Guy-Marc Lemaire, pour essayer de discuter avec le repreneur d'Asco-Industries pour savoir si de nouveaux investissements seraient faits et quel avenir serait donné à ce site industriel qui est extrêmement important pour Leffrinckoucke. Donc cette prudence, elle se justifie par le risque de disparition, risque encore, malheureusement, réel bien qu'il soit passé un peu au second plan, de ces 600 000 € d'impôts en dehors de la catastrophe sociale que cela représenterait. Alors, il n'y a pas de baisse des subventions au CCAS. Au CCAS, chaque année, on verse 150 000 €, il y a juste eu une année où a été versé 160 000 €, mais le CCAS, compte-tenu des dons qui existaient par ailleurs, n'a pas demandé la reconduction de ces 160 000 € et il équilibre son budget. Alors moi je dirai quelque chose pour conclure, c'est qu'il n'y a pas eu de maréchal Clémenceau, Clémenceau était médecin, il était homme politique, il n'a jamais été militaire, et qu'en ce qui nous concerne, nous, nous avons, effectivement, nous sommes en passe de réussir nos investissements notamment au fort des Dunes, de réussir ce pari qui était celui de la prudence dans la gestion de nos charges fixes pour pouvoir auto-financer des investissements. Alors, les élus d'opposition font leur travail, ils sont là pour tenter tant bien que mal de contester ce qui doit être contesté. Je relève d'ailleurs la contradiction consistant à reprocher tour à tour au maire de thésauriser puis ensuite de flamber. En fait la commune n'a pas thésaurisé, elle a auto-financé des investissements qui étaient phasés, qui étaient l'objet d'études, qui étaient préparés de longue date, et qui maintenant se réalisent selon un plan triennal qui avait été voté et approuvé par le conseil municipal. Cela n'a rien à voir avec une association qui va thésauriser sur un compte épargne des milliers sans avoir de projet. Là, il y a un projet qui a été médité de longue date et qui se réalise dans le cadre d'un dessein depuis plus de 10 ans, 15 ans, cette place de la gare on la voit changer progressivement, et heureusement, elle va se terminer ; ce fort des Dunes va, effectivement, être dynamisé. Quant aux problèmes de l'éclairage public, de la mise aux normes des bâtiments, tout cela sont, effectivement, des projets de longue haleine. Donc, on ne flambe pas à l'heure actuelle, il restera d'ailleurs, et on l'a dit en commission de finances, des marges budgétaires pour 2020 parce que nous sommes prudents et que le budget est extrêmement équilibré et qu'il restera équilibré pour permettre des investissements dans les années futures. Tout cela est fait dans l'intérêt de la commune et pas dans un intérêt bassement électoral comme vous semblez le penser. Alors bon, je dirai que vous faites votre rôle, vous jouez votre rôle d'opposant, vous reprochez... »

N. HENNI « Ne soyez pas méprisant Monsieur... »

J.P. MOUGEL : « Non c'est un exercice démocratique, je ne suis pas du tout méprisant. Je dis simplement que c'est un exercice de style qu'on essaie de critiquer là où on pense qu'il y a des excès ou des critiques possibles.

Mais ce que je dis c'est que ce travail là a été fait dans l'intérêt de la commune, et je pense très sincèrement qu'il a été fait correctement. Qu'il a été fait d'une façon adaptée, depuis que la piscine municipale a été sauvée, il y a eu une volonté de désendettement, et on constate effectivement une diminution, chaque année, de la charge financière et du montant du capital de la dette à rembourser, c'était quelque chose qu'il fallait faire, justement compte-tenu des incertitudes qui existent, et c'est quelque chose qu'il faudra continuer. On a une situation qui reste quand même très incertaine. On a une usine où on voudrait bien que le nouveau propriétaire investisse, c'est quelque chose d'extrêmement important pour notre avenir collectif. Et cela, c'est quelque chose que, malheureusement, le budget communal ne peut pas maîtriser. Donc je pense qu'on doit quand même se réjouir de la bonne santé budgétaire de notre commune telle qu'elle ressort du compte administratif 2018, voilà Madame la Présidente les explications que je voulais donner. »

S. DEMARTINECOURT : « Merci M. Mougel, nous allons passer au vote peut être. M. Bayart ? »

N. HENNI : « Non, écoutez Madame la Présidente, il faut cesser ce mépris manifesté à l'endroit de l'opposition. Nous avons la parole et nous entendons la garder, non pas pour parler dans le vide, mais pour essayer d'apporter notre contribution à l'exercice auquel vous nous invitez. »

S. DEMARTINECOURT : « M. Bayart n'a encore rien dit. »

L. BAYART : « Bon, je vais prendre la parole puisque j'y ai droit. Pour compléter la très courte intervention de mon collègue Nourredine Henni qui a été assez exhaustive et qui est d'ailleurs très proche de la réalité. Moi je me suis intéressé pour..., parce que je sais qu'il a l'esprit mal tourné, mais j'ai été regarder sur 2006 et sur 2013, les budgets, et c'est vrai que pour ces années là on voit de très fortes augmentations d'investissements, je demande à tous de le regarder, il y a des coïncidences quand même qui sont troublantes. Les frais de fonctionnement, parce que Nourredine a dit quasiment la totalité des choses, baissent à la marge mais sont encore nettement supérieurs aux communes environnantes. Après le CCAS, c'est vrai que c'est redondant et que c'est toujours une remarque qui est faite, je n'ai pas l'impression qu'à Leffrinckoucke sur le plan du social les demandes sont en baisse, je n'ai pas l'impression que cela va mieux pour les personnes, pour autant, on les limite dans leur budget. Donc après, en leur donnant la même subvention, ils sont forcément obligés de prendre sur autre chose. »

S. DEMARTINECOURT : « Je pense qu'on va voter maintenant parce que M. le Maire va venir après nous rejoindre. La dernière Monsieur, la toute dernière. »

N. HENNI : « Non, mais M. le Maire nous rejoindra quand il nous rejoindra. La question n'est évidemment pas là. Nous sommes dans un exercice, il faut le respecter. M. Mougel, l'opposition ne fait pas que son travail. Elle essaie très péniblement, dans un contexte où, tout de même, vous n'avez cessé de chercher à la museler. Dois-je rappeler le conseil municipal précédent, qui restera un conseil municipal de triste mémoire, et c'est dommage qu'il intervient à la longue mandature de M. Weisbecker, parce que se comporter ainsi à l'endroit de quelques malheureux conseillers municipaux d'opposition qui, soit dit en passant, je le dis et il n'y a pas dans ma bouche de propos désagréables, mais qui travaillent de manière désintéressée à apporter leur contribution à ce débat, sans indemnités, et avec les moyens qui sont les leurs, et dans un contexte, faut-il le rappeler, où l'information est quand même relativement difficile à obtenir, en tout cas une information claire et objective. Donc, nous faisons effectivement notre travail, il ne s'agit pas d'une posture. On aimerait tant que sur un certain nombre de sujets vous nous écoutiez un peu plus attentivement et avec un peu plus de respect, et quand on aborde, par exemple, la question du futur du fort des Dunes, nous en reparlerons dans quelques années, quand nous vous disons « Attention, le problème n'est pas celui, pour le coup, des investissements que l'on projette, mais encore une fois de son entretien et de son fonctionnement alors que nous ne disposons d'aucun restaurant, d'aucun hôtel sur la commune », et nous l'avons dit à propos de la ..., parce que oui, les retombées qu'on pourrait attendre d'un tel investissement culturel et touristique c'est que cela fasse fonctionner un tissu économique autour de l'établissement, or nous, nous ne l'avons pas ! Par ailleurs, et je suis désolé de le rappeler, nous avons investi des sommes colossales dans la réfection de la piscine, 85 % de ceux qui la fréquentent ne sont pas des leffrinckouckois ! Alors ce que l'on dit ne sort pas de notre tête pour nous faire plaisir et pour vous accabler, le problème n'est pas là. Ce que nous souhaitons, à un moment donné, c'est de pouvoir voir là où vous voulez en venir. Or, quoique vous disiez aujourd'hui, on a le recul de cinq ans, c'est quand même compliqué de savoir véritablement où vous allez aller, où vous voulez nous mener, à travers les différents exercices budgétaires que l'on a eu à étudier jusqu'à présent. »

J.P. MOUGEL : « Je crois être suffisamment proche de M. Weisbecker pour dire, effectivement, quel a été le dessein. Alors, l'objectif était d'abord de consolider le budget, il a été tenu. Ensuite, il était de permettre aux équipements municipaux de subsister. Les salles qui étaient accessibles, qui ne devaient pas être fermées, la piscine qui devait être rénovée, parce que cette piscine devenait dangereuse, et il faut quand même rappeler qu'une piscine dans une commune c'est de la joie, c'est la possibilité pour toutes les générations, depuis les enfants jusqu'aux anciens, de profiter de cet équipement et il fonctionne à plein régime.

La Communauté Urbaine de Dunkerque, comme pour tous les autres équipements de ce type, a financé à 50 % le restant à payer par la commune, parce que effectivement c'est un équipement d'intérêt communautaire et il y a une dotation de centralité à ce niveau, et la Communauté Urbaine de Dunkerque abonde une grande partie du budget, pratiquement 50 %, donc cela fait partie de l'aide communautaire puisqu'il y a, effectivement, 85 % de personnes qui appartiennent à la Communauté Urbaine de Dunkerque, leffrinckouckois compris qui utilisent cette piscine, et je pense que cela aurait été un drame de la fermer, j'observe d'ailleurs qu'il y avait eu un vote, notamment au sein de la section socialiste de Leffrinckoucke, pour dire qu'il fallait la maintenir. Alors, l'objectif maintenant a été de consolider l'autonomie budgétaire de la commune, et de financer des investissements qui sont notamment des investissements au fort des Dunes qui sont porteurs d'avenir. Rien ne dit que dans l'avenir il n'y aura pas, effectivement, il y a un restaurant à Leffrinckoucke, mais qui n'est pas au fort des Dunes, et rien ne dit dans l'avenir qu'il n'y aura pas des équipements de réception du public puisqu'on voit qu'il y a quand même un engouement grandissant pour cet équipement du fort des Dunes. En ce qui concerne la place de la gare, il s'agit, vous n'étiez pas élu à cette époque là, mais il y a une étude qui a été faite lors du premier mandat dans les années 2001-2003, qui a été financée par le Département, qui montrait que la commune de Leffrinckoucke était, devait être plus orientée comme un village. Il fallait renforcer l'aspect rustre ce qui explique notamment ce qui a été fait au boulevard Trystram ou au village pour essayer de donner un aspect plus villageois à la commune. Et au centre ville, il fallait développer une centralité commerciale. Ce qui explique ce qui a été fait à la place de la gare pour que les commerces se recentrent autour d'un bâtiment à caractère public. Et le déplacement du point poste annoncé à la gare fait partie de ce dessein. Donc, on a des urbanistes qui ont réfléchi à l'organisation de la commune, et nous, nous avons suivi cela en négociant avec la ville de Dunkerque et avec la CUD pour que ce soit financé, pour que ce soit subventionné, pour parvenir à un développement des commerces, il y a un certain nombre de commerces autour de la place de la gare, les urbanistes avaient défini une centralité entre Malo Terminus et la gare de Leffrinckoucke. C'est ce dessein là qui a été suivi, qui a été poursuivi, et qui est en train de se terminer. Les investissements sont nécessaires, il a fallu les préparer pour maintenir une stabilité fiscale, c'est quelque chose qui s'est organisé au fil du temps, et le dessein il traverse, effectivement, le temps, et il se poursuit depuis pratiquement vingt ans. C'est quelque chose qui est cohérent. Et c'est une cohérence qui va aller au-delà de nos personnes puisque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et cela a été dit en commission de finances, cela a notamment été expliqué en présence de Messieurs Pedretti et Bayart, il y a des investissements qui sont fléchés, mais il y a quand même encore une réserve qui est maintenue sous la forme de sommes prévues pour faire face à des dépenses imprévues, si je puis dire, qui permettra des investissements futurs, parce que les intérêts de la commune vont au-delà des intérêts d'une municipalité. Donc, on a, effectivement, un dessein collectif qui va dans le sens de l'intérêt général, et qui est poursuivi, et dans ce sens ce compte administratif 2018 c'est quelque chose de positif, c'est quelque chose de précieux, parce que c'est quelque chose sur laquelle on peut construire et sur laquelle on va construire en 2019. Alors, dernier élément, il n'y a de ma part aucun mépris. Lorsque je dis : « Vous jouez votre rôle », c'est vrai. Et c'est vrai que c'est un engagement désintéressé que d'être conseiller municipal, de travailler sur un certain nombre de dossiers, et d'aller, dans des conditions un peu parfois assez difficiles, apporter la contradiction, attirer l'attention sur un certain nombre de choses, pour que le conseil municipal fonctionne bien. C'est quelque chose de profondément louable. Je ne critique pas cela. Tout ce que je dis, c'est que, parfois, j'ai l'habitude de voir des argumentations dans des conditions un peu difficiles, où on reproche des choses qui vont un peu dans tous les sens, parce que on est devant une réalité budgétaire équilibrée, incontestable, ou qui offre assez peu de prises à la critique. C'est tout ce que je dis. Je dis simplement que j'ai un bon dossier. Je ne vous accuse pas de mal remplir votre rôle, absolument pas ! »

S. DEMARTINECOURT : « Nous allons passer au vote s'il vous plaît. On va rappeler M. le Maire s'il vous plaît et le féliciter bien sûr. »

N. HENNI : « Madame la Présidente, j'ai pu être un petit peu excessif à votre endroit, je vous prie de..., ce n'est pas vous Madame que je... »

S. DEMARTINECOURT : « Je vous connais depuis très longtemps M. Henni. »

B. WEISBECKER : « Bien, je vous remercie pour le vote positif de ce compte administratif qu'on appelle, je vous le rappelle, le compte du Maire. Bien au-delà du compte du Maire, c'est le compte d'une équipe municipale qui s'est attelée depuis maintenant tant d'années à faire en sorte que la commune de Leffrinckoucke continue à se développer, puisse vivre.

Je remercie, bien sûr, parmi tous les élus, adjointes, adjoints, conseillères, conseillers, Jean-Pierre Mougel qui est notre adjoint aux finances, depuis maintenant aussi de nombreuses années, qui a endossé, avec responsabilité, cette tâche qui n'est pas aisée, ce n'est pas facile de suivre les comptes d'une ville, j'ai entendu dire que c'était comme une association, bon, permettez-moi d'en douter. Je veux remercier aussi les services qui sont présents, Benoît Vandewalle, Chef du service financier, et Madame Veillon qui est Directrice Générale des Services. Cela n'a pas été facile depuis 2014. Depuis 2014, la ville a subi des contrecoups, vous le savez, évidemment, et il a fallu prendre des mesures. Nous n'avons pas diminué les services, je suppose que vous en avez discuté, c'est souvent la chose qu'on dit quand on maîtrise les finances, on dit : « Oui, mais vous avez diminué les services. » Non, le CCAS, la subvention est restée la même. La Maison pour Tous qui est un élément important du social dans notre ville, est restée la même. Les subventions aux associations ont été baissées un moment, mais vous verrez d'ailleurs dans le budget ici que j'ai encore sous le coude, qu'elles reviennent, petit à petit, à un niveau normal, et que nous faisons très attention à ce qui se passe au niveau des subventions. Moi, j'ai toujours essayé d'agir dans le sens de la ville. Et les décisions et les investissements qui ont lieu actuellement, dont vous avez probablement discuté aussi, parce que bon j'étais quand même parti un peu longtemps, non c'est bien, j'étais un peu loin donc je n'arrivais pas à entendre ce qui se disait, mais vous savez, je vous connais un peu tous, ils ont, en majorité, été réalisés par des subventions. La gare : peut-être que Jean-Pierre Mougel vous l'a dit, 300 000 € par la commune, bien sûr, 300 000 € par la Communauté Urbaine. Le fort des Dunes c'est encore plus, c'est près de 900 000 € de subventions. Donc, on n'a pas tapé démesurément dans les finances pour faire des choses abracadabrantes, et d'ailleurs, l'avenir de notre commune se jouera en partie sur ces investissements. La grosse crainte que nous avons, et que nous avons encore, ce serait qu'il arrive un crack à l'usine des Dunes et à Valdunes, vous le savez très bien, et nous nous battons tous, y compris l'opposition, pour que l'usine des Dunes ne tombe pas, alors, actuellement, ça va cahin-caha, mais ça va. Par contre, il est de notre devoir d'assurer le fait que cela puisse arriver. Alors, en premier lieu, bien sûr, ce sont les ouvriers et les ouvrières qui seraient impactés, et donc, c'est vraiment la direction principale que nous devrions avoir pour les aider. Mais bien sûr, en second lieu, ce sont les finances de la ville qui seraient impactées. Aujourd'hui, avec le travail que nous avons fait, nous ne sommes vraiment pas loin d'équilibrer notre budget, y compris si il y avait un crack à l'usine des Dunes. Et, je vous le répète parce que je l'ai déjà dit, il y a une chose importante qui se dessine au large de notre commune et qui s'appelle le parc éolien offshore, et ce parc éolien offshore peut dans quatre, cinq ans, nous rapporter des rentrées financières égales voire supérieures à ce que nous rapporte aujourd'hui l'usine des Dunes. Donc, l'avenir de la ville de Leffrinckoucke n'est pas sombre contrairement à ce qu'on pourrait parfois penser. Il faut aller de l'avant, il faut être quand même un peu optimiste, bien sûr, il faut prendre en compte tous les aléas qui sont autour de nous. Notre majorité a choisi et a été élue sur une politique qui a été clairement déterminée vis à vis des leffrinckouckois, les leffrinckouckaises et les leffrinckouckois se détermineront l'année prochaine pour la politique qu'ils désirent. Je pense, bien sûr c'est mon avis personnel, que nous n'avons pas démerité. J'ai annoncé qu'un audit financier aurait lieu sur la commune, les résultats seront distribués avant les vacances. Vous pourrez donc, toutes et tous, avoir la réalité de ce qui se passe. On parle aussi souvent des impôts, eh bien les impôts n'ont pas augmenté depuis plus de dix ans, enfin la part communale des impôts. C'est quand même aussi grâce au travail qui a été réalisé. Ce n'est quand même pas rien, dans une commune, que d'arriver à faire en sorte que ses habitants ne payent pas des impôts démesurés. On a tendance, parfois, à nous mettre dans des catégories, voilà, telle strate de machin, telle strate, on oublie que la commune de Leffrinckoucke est en dehors de toute strate. Vous n'avez, moi je ne connais aucune, et pourtant je fréquente l'association des petites villes de France, je ne connais aucune ville de 4 500 habitants, 4 300, qui a 32 ou 34 bâtiments municipaux, et en plus, 32 ou 34 bâtiments municipaux qui sont ouverts par la commission de surveillance des bâtiments. Donc, nous avons beaucoup investi aussi dans ces bâtiments, les écoles, etc., et tous les autres, ils sont ouverts. C'est un travail de fond qui ne se voit pas, ce n'est pas de l'esbroufe, cela ne se voit pas, mais cela existe. Notre ville aussi, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, elle est bien entretenue, vous n'avez pas à faire à une ville qui est sale ou alors je ne comprends plus rien. Les massifs sont entretenus, les tontes sont organisées, le cimetière est propre, voilà. Alors, c'est vrai qu'on peut avoir d'autres idées, d'autres réalisations, à ce moment là, les uns et les autres les proposeront. Vous avez à peu près un an pour y réfléchir, enfin un peu moins parce qu'il faut se mettre en ordre de marche, vous les proposerez à la population, et la population décidera. En tout cas, je vous remercie toutes et tous, ceux qui ont voté pour le compte administratif, ceux également qui se sont abstenus ou qui ont voté contre, parce qu'en effet, ils ont joué leur rôle d'opposant, et on les a laissés parler. Je vous remercie. »

Délibération n° 5_3

AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Selon le code général des collectivités territoriales, l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif.

Le résultat global sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat est affecté librement (en fonctionnement ou en investissement).

Pour l'exercice 2019, il est proposé d'inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 pour un montant de 687 249,75 €, et d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante, soit 600 000 € dans la section de fonctionnement (compte 002) et 562 520,81 € dans la section d'investissement (article 1068).

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (6 abstentions : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI, A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART)

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

Délibération n° 5_4

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois des finances annuelles,

Vu l'état fiscal 1259 notifié par les services fiscaux,

Vu le rapport et débat d'orientations budgétaires en date du 20 mars 2019,

Sur proposition de la commission des finances réunie le 3 avril 2019, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le maintien des taux suivants :

- 24,62 % pour la taxe d'habitation
- 36,54 % pour le foncier bâti
- 61,14 % pour le foncier non bâti.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (2 contre : A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART et 4 abstentions : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI)

ACCEPTE le maintien des taux d'imposition ci-dessus

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'état de notification des taux d'imposition 2019.

L. BAYART : « *Je vais faire la même remarque que j'ai faite en commission des finances, et qui a été abordée par Nourredine. Les impôts augmentent à Leffrinckoucke, on dit que les taux ne bougent pas, l'État a augmenté la base, mais vous savez très bien que si, comme je l'avais fait remarquer en commission de finances, si on voulait que les leffrinckouckois ne payent pas plus d'impôts, sur leur feuille, on aurait du baisser légèrement le taux. Là on laisse les gens dans le flou en s'attachant seulement au taux. Mais moi j'avais 2,62 % qui va être un des taux d'augmentation des bases les plus forts. Si vous aviez voulu ne pas faire payer les leffrinckouckois plus, vous auriez baissé légèrement le taux.* »

B. WEISBECKER : « *Vous avez raison M. Bayart, vous avez déjà fait cette remarque l'année dernière d'ailleurs, et probablement les années précédentes, seulement, nous, nous occupons de ce qui nous concerne. Nous n'avons pas augmenté les taux, les autres, et d'ailleurs il y a d'autres taux qui s'ajoutent, choisissent d'augmenter les bases, mais cela c'est automatique. Je pense que le gouvernement est en train de réfléchir à un changement complet de l'imposition, bon, on verra ce que cela donne. Il est certain que, en effet, tous les ans, les bases augmentant, l'impôt augmente, vous avez parfaitement raison.* »

N. HENNI : « *Une petite remarque, M. le Maire, comparaison n'est pas raison, mais il est toujours bon de pouvoir se rapporter à des communes avoisinantes et, pour citer la même que celle que j'ai citée tout à l'heure, Bray-Dunes pour ne pas la nommer, voilà, pour une population équivalente, on est à presque 5 points de différence entre ce que nous pratiquons, nous, et la ville de Bray-Dunes, et nous sommes à 10 points de plus que la strate. Donc, les impôts restent élevés pour une commune comme la nôtre, alors c'est le fruit, évidemment, de choix que vous avez faits, il convient par honnêteté intellectuelle de les assumer, et le moins qu'on puisse dire c'est que, en effet, ils pèsent sur le budget des ménages, vous le savez, et ils pèsent d'autant plus qu'ils ont le sentiment qu'ils ont de moins en moins.* »

B. WEISBECKER : « *M. Henni, vous avez raison, comparaison n'est pas raison, et comparer des villes entre elles, c'est difficile. Je vous en parlais tout à l'heure, le taux d'équipements de la ville de Leffrinckoucke est largement supérieur à celui de la ville de Bray-Dunes. Il est à noter aussi que la ville de Bray-Dunes, on ne va pas parler de mes collègues, mais engrange quand même de grandes rentrées financières l'été, parce qu'elle a de nombreux commerces, qu'il y a des dizaines de milliers de personnes qui vont là-bas. Je n'envie pas cela, moi, je trouve que bon, il faut rester, vous savez, les habitants du boulevard Trystram ne seraient certainement pas très contents d'avoir 20 000 voitures tous les samedis et tous les dimanches. Donc, la comparaison, oui, vous avez raison et moi aussi.* »

N. HENNI : « Non mais, M. le Maire, si vous le permettez, en effet, l'exercice est toujours un peu compliqué, et même la comparaison avec les strates, je reconnais que ce n'est pas toujours aisé. Néanmoins, vous dites très justement que l'équipement à Bray-Dunes n'est pas le même qu'à Leffrinckoucke, mais, que je sache, les choix d'équipements sont faits par des équipes municipales qui peuvent en faire d'autres. On n'hérite pas, de manière presque fatale, des équipements dans leur majorité. On fait aussi des choix d'équipements et vous en avez fait qui pèsent très lourdement sur le budget et qui continueront de peser très lourdement dans les budgets à venir. Et cela doit être aussi, encore un dernier élément de comparaison, nous sommes sur, à peu près, 5 % de subventions reçues sur notre, enfin 1,50 % pour 2017 de subventions reçues en part relative par rapport aux recettes, à Bray-Dunes ils sont 5 fois au-delà. Ils vont chercher 5 fois plus de moyens ailleurs. Alors, c'est probablement lié aussi à leurs caractéristiques propres, mais le fait est que on perd aussi de ce côté là. Et, cela c'est entre les mains de l'exécutif municipal. »

P. BERTELOOT : « Oui, pour que la comparaison soit complète, il faudrait aussi parler des valeurs locatives sur lesquelles s'applique le taux. Et à Bray-Dunes, puisque j'ai eu une vie à Bray-Dunes, elles sont largement supérieures à Leffrinckoucke. De même que tout à l'heure, puisque j'ai été cité dans une comparaison en matière de personnel, est-ce que cela voudrait dire qu'à Leffrinckoucke il y a trop de personnel municipal ? Merci de le préciser. »

B. WEISBECKER : « Bon cela pèse lourdement sur le budget, je voudrais quand même rappeler un chiffre, je ne sais pas s'il a été évoqué tout à l'heure, parce qu'on parle souvent de la dette municipale. La dette municipale, vous savez très bien, et je vous l'ai déjà dit, dans les taux de comparaison, 10 ans, il faut s'inquiéter. Or, la dette peut être remboursée en deux ans et demi à Leffrinckoucke. J'ai vu un article où le maire de Loon-Plage se satisfaisait, à juste titre, que sa dette pouvait être remboursée en un an, un an et demi. Bon, les rentrées financières de Loon-Plage et de Leffrinckoucke ne sont pas les mêmes. Néanmoins, nous, nous sommes à deux ans et demi. Ce qui est très très bas. Voilà, donc il faut arrêter de parler de la dette. Il n'y a quasiment pas de dette, et ce qui ouvre d'ailleurs des perspectives d'investissements futurs. Charge en effet aux personnes qui sont ici de prendre les bonnes décisions. »

Délibération n° 5_5 **BUDGET PRIMITIF 2019.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2312 et suivants
Vu la loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR) et notamment ses articles 11 et 13
Vu les premières orientations examinées en commission des finances
Vu les rapport et débat d'orientations budgétaires du 20 mars 2019 en séance du Conseil Municipal
Vu l'affectation des résultats proposée par l'assemblée ici présente
Vu la fixation des taux d'imposition des trois taxes qui a été votée par cette même assemblée

Sur proposition de la commission des finances, le projet de budget primitif 2019 s'établit de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 7 414 000,00 €
- en section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 3 166 270,56 €.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 contre : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI et 2 abstentions : A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART) OUI le rapport de l'adjoint en charge des finances
ADOPTE le budget primitif 2019 arrêté ci-dessus.

N. HENNI : « Oui en effet, il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Je veux simplement rappeler, une fois de plus, je suis de formation de sciences de l'éducation et la pédagogie c'est aussi l'art de répéter, alors vous me permettrez de rappeler tout de même que, voilà, sur les recettes de fonctionnement, elles sont liées à l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, pour 2019 le reste allant en investissement, donc on est sur les mêmes perspectives, en tout cas la doctrine reste la même pour ce qui vous concerne. On note sur les dépenses de fonctionnement une augmentation des charges générales avec manifestement une volonté de continuer à baisser les dépenses de personnel, comment cela va se traduire ? Nous le verrons bien. Il n'y a pas d'augmentation des charges de gestion courante. Sur les recettes, vous allez bénéficier d'une augmentation du fonds de compensation de la TVA pour 2019, en tout cas vous tablez sur cela. Vous évoquiez tout à l'heure le fait qu'on retrouvait une santé relative sur les subventions aux associations, alors évidemment on s'en réjouit, mais bon, elles restent quand même très faibles, on est sur, si je ne m'abuse, à peu près à la même hauteur 270 à 272 000 €.

Sur les dépenses d'investissement vous prévoyez, là aussi, un report de 149 000 € avec, alors pour le coup, la mise en œuvre de la scénographie du fort des Dunes, et la mise aux normes des bâtiments, encore une fois, une mise aux normes qui a aussi beaucoup tardé à venir, et je repense au débat que nous avons eu ici sur les questions liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les reports constants de ces investissements ne sont pas sans effet sur la vie quotidienne de nos concitoyens qui souffrent de problèmes de mobilité et, évidemment, on se satisfait du fait que vous ayez porté votre priorité sur cette mise aux normes, notamment de l'accès aux bâtiments communaux et sur l'élargissement, notamment, des portes d'accès. Bon, ce sont des choses que vous auriez dû faire auparavant, vous les faites aujourd'hui, bon, c'est un moindre mal, ils seront faits, c'est l'essentiel pour les personnes en question. Quant au budget primitif, une fois de plus, vous prévoyez des sommes non affectées pour un montant quand même relativement important : 500 000 €, dont on ne sait pas très bien ce que vous voulez en faire. C'est en cela que je disais que la vision ou la politique on a du mal à la lire, parce que quand on a des sommes comme cela, on ne sait pas trop quoi en faire, cela en dit long sur la capacité à se projeter et à penser à l'avenir, mais peut-être allez vous nous éclairer. Alors évidemment, on ne peut pas reprocher à ce budget d'être un budget de circonstance et y apporter notre caution, c'est pour cela que nous allons voter contre. »

L. BAYART : « Oui, on se répète un tout petit peu. Je ferai la seule remarque que j'ai faite toute à l'heure en compte administratif. C'est vrai que le fait de reporter des budgets d'investissement et de présenter un investissement qui, si on le regarde tel quel, est important, et faire un focus sur deux ou trois ans de la vie, de la gestion municipale, cela peut être trompeur pour les leffrinckouckois. C'est vrai qu'on souhaite tous que l'usine des Dunes continue longtemps, mais c'est vrai qu'on a un regret quand même depuis 2001, c'est qu'on a jamais poussé cette zone d'activités qui, pour des communes avoisinantes, a quand même été une des sources de revenus les plus importante. On n'a pas vu évoluer cette zone, et c'est vrai que l'usine des Dunes, on ne savait pas en 2001 comment elle allait atterrir, mais rien ne nous empêchait de pousser plus dans ce domaine là. »

N. HENNI : « Simplement une petite question, parce que c'est la deuxième fois que vous l'évoquez, le parc éolien offshore. Alors, quel crédit apporter à cette prévision, non pas que je mette en doute la qualité des informations que vous avez, mais on ne connaît rien de l'instrument financier qui sera mis en œuvre dans le cadre de cet investissement très important, en effet, pour le dunkerquois. Qui va la percevoir ? Selon quelles modalités ? Avec quelle ventilation ? Ce sont autant d'éléments, d'incertitudes qui, honnêtement, à l'heure d'aujourd'hui, ne nous permettent pas, hélas, de pouvoir nous projeter plus avant, mais si vous avez de quoi nous éclaircir sur ce sujet, on est évidemment preneur. Mais il serait tout de même très dangereux de pouvoir se fonder sur des prévisions à cinq ans quand on n'est pas capable d'en faire à deux ans, je ne parle pas pour vous en particulier, mais de manière globale, la prospective, vous le savez, est toujours très aléatoire surtout en ces moments de difficultés économiques, sociales, dans notre pays. »

B. WEISBECKER : « En ce qui concerne le parc éolien offshore, j'ai pu recevoir quatre prétendants à l'édification de ce parc, dont un que j'ai reçu avant hier. C'est très simple, le choix va être fait ici, le commissaire enquêteur va rendre son document au Ministre, et le Ministre a un certain temps, entre guillemets, pour décider de son choix. Le choix, évidemment, doit porter sur des critères différents, en particulier d'ailleurs, sur le critère « emplois créés à Dunkerque », c'est important que le parc éolien et sa base se trouvent à Dunkerque pour créer de l'emploi. Ensuite, et là ce n'est pas moi qui le dit, c'est la loi, au nombre de mégawatts/heure, il y a une disposition qui dit que celui qui gère le parc doit verser autant. Et ce autant est partagé, est divisé, premièrement une partie entre les villes qui sont proches de ce parc, et d'ailleurs, moi, je milite avec mes collègues de l'Est pour que cette retombée ne soit attribuée qu'à l'Est, parce que des communes de l'Ouest peuvent y prétendre, pour l'instant, et je trouve cela absolument illogique. Ils n'ont rien à voir dans le système, donc, ce qui augmenterait notre part du gâteau. Une deuxième chose, c'est des retombées pour le territoire, parce que le promoteur s'engage à avoir des actions sur le territoire. Alors j'ai pu discuter avec celui d'avant hier, par exemple, de lui dire qu'il serait quand même important que dans le fort des Dunes il y ait une salle qui soit consacrée à l'environnement, et particulièrement au développement des énergies durables, et qu'il soit un des financeurs important de cette salle. La troisième chose c'est des aides directes, par exemple, aux pêcheurs qui devront aussi participer à ce parc éolien et qui verront leur, parce que bon, on peut supposer que leur travail va diminuer un peu, donc d'un autre côté, ils doivent rattraper, et tout cela est prévu, mais c'est prévu par la loi. Donc moi je n'ai pas d'inquiétude. La seule chose qui serait gênante, c'est qu'il n'y ait pas de parc éolien. C'est que des déclarations politiques, ou associatives, ou tout ce que l'on veut, viennent freiner ce parc. Alors, on sait très bien que la première des oppositions va sur le visuel. Bon, moi j'ai pu voir des visuels, oui, on voit les éoliennes, évidemment, mais pas comme cela a été indiqué dans certains articles dans des médias, vous n'allez pas voir des trucs comme ceux là, vous allez voir des bâtons d'allumettes, elles sont à 15 kilomètres quand même. La deuxième chose, souvent, c'est les oiseaux. La ligue de protection des oiseaux, bon les éoliennes sont, d'ailleurs, c'est un système anglais qui est dessus, sont dotées de radars qui peuvent, lors de la migration des oiseaux, voir les groupes d'oiseaux et freiner les éoliennes, voire les arrêter, pour laisser passer la migration. Donc tout cela devrait pouvoir s'arranger.

Il y a une déclaration du Président de la région qui est un peu malheureuse, mais bon, je ne pense pas qu'elle aura une grande importance dans le débat. Cela reste un élément important du dunkerquois, et donc pas seulement pour Leffrinckoucke, pour l'ensemble des communes du dunkerquois, au niveau de recettes financières et au niveau de possibilité de travail. Alors le gars qui était là avant hier, lui, c'est 150 emplois, mais pas 150 emplois que pour la construction du parc, 150 emplois sur la durée. Je vous précise que ce parc est prévu jusqu'en 2065 et qu'il est prévu un démantèlement du parc. Donc tout cela doit être intégré dans les coûts financiers. Donc elles ne sont pas là ad vitam æternam, et on pense, si on est un peu friand des technologies, que les technologies d'ici 10 ans, 15 ans, vont être améliorées, et qu'on aura des choses encore plus performantes. Voilà, moi je crois en l'avenir, alors 2065, vous m'excuserez, je ne serai plus là, mais bon, cela n'empêche que l'avenir de notre commune en dépend quand même pas mal. »

Délibération n° 5_6

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP).

L'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités de planifier la mise en œuvre des investissements sur plusieurs exercices budgétaires.

Cette procédure dite « Autorisation de programme et Crédit de paiement » favorise une gestion pluri-annuelle des investissements, et une meilleure lisibilité budgétaire.

Il est proposé de réviser en AP/CP les deux dossiers suivants :

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	Révision 2019	Montant actualisé	réalisé en 2018	CP 2019	CP 2020
AP.01 Scénographie du Fort des Dunes	1 080 000,00 €	150 000,00 €	1 230 000,00 €	84 545,42 €	1 026 000,00 €	119 454,58 €
AP.02 Réhabilitation de la gare	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	17 267,10 €	500 000,00 €	82 732,90 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et les fonds de concours.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (6 abstentions : C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI, A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART)

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis favorable émis par la commission finances du 3 avril 2019

DÉCIDE de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le maire ou son représentant, jusqu'à l'adoption du budget 2020, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessus.

C. D'HORDAIN : « *Je voulais simplement savoir si vous aviez prévu des nouvelles révisions pour les années à venir ?* »

B. WEISBECKER : « *Des révisions ?* »

C. D'HORDAIN : « *Oui, voilà.* »

B. WEISBECKER : « *Non c'est un plan tri-annuel, il n'y a que cela. D'ailleurs cette révision sur le fort des Dunes, c'est pour inclure une subvention, ce n'est pas un rajout, c'est une subvention qu'il faut intégrer, voilà.* »

Délibération n° 5_7

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Les différentes commissions municipales se sont réunies pour examiner les demandes de subvention des associations locales et autres organismes. Les montants retenus sont repris dans le tableau ci-dessous, et l'ensemble représente la somme de 370 367,97 €.

Par ailleurs, la subvention de la ville au CCAS est de 150 000 €.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (2 abstentions : G.M. LEMAIRE pour l'ADUGES et C. DEHAESE-FLOCH pour l'UNC/AFN)

ACCORDE de verser aux associations, organismes et CCAS, les subventions reprises sur la présente délibération, sous réserve de la production de l'ensemble des documents demandés.

DIT que les crédits figurent au budget primitif 2019

Nom de l'association	Proposition
AGFL	1 000,00 €
APCL	54 000,00 €
BADMINTON	440,00 €
BASKET	4 400,00 €
CLUB DE COUTURE	400,00 €
CYCLO ASCOMETAL	900,00 €
LIGUE ATHLETISME	3 500,00 €
DENTELIERE	200,00 €
DON DU SANG	200,00 €
DDEN	100,00 €
ETOILE DE MER	110,00 €
FOOTBALL	20 000,00 €
FORT DES DUNES	250,00 €
HAMEÇON TÉTÉGHEMOIS LEFF.	500,00 €
HBML	5 000,00 €
JARDINS OUVRIERS	1 500,00 €
JEUNESSE ET RECONSTRUCTION	3 500,00 €
JOGGING	1 500,00 €
JUDO	6 000,00 €
KARATE	2 200,00 €
NATATION	7 600,00 €
SALTARELLA	1 500,00 €
LE CHARDON	2 770,00 €
TIR A L'ARC	3 600,00 €
UNC/AFN	1 500,00 €
LES OYATS	2 067,97 €
UNRPA	1 200,00 €
VOLLEY BALL	230,00 €
ADUGES	209 000,00 €
SERVICE ENFANCE JEUNESSE	35 200,00 €
TOTAL	370 367,97 €

L. BAYART : « Oui, comme en commission de finances, et je vois que cela n'apparaît toujours pas sur l'attribution de subventions, on n'a pas ce qui a été demandé par les associations, et on n'a pas non plus ce qui a été attribué en 2018 aux associations. Donc, on n'a pas moyen de voir l'évolution de cela. »

B. WEISBECKER : « Alors, on me dit là, avec beaucoup d'insistance, que cela a été évoqué en long, en large et en travers, à la commission à laquelle vous n'avez pas assisté. C'est dommage, parce que vous auriez été mis au courant. »

L. BAYART : « A mon avis, vous n'avez pas bien compris, on ne s'est pas entendu, j'ai assisté à cette commission, M. Mougel peut en témoigner. »

B. WEISBECKER : « C'était à la commission finances. »

L. BAYART : « C'est de celle là dont on parle. »

B. WEISBECKER : « Sports, bon allez, on ne va pas insister là-dessus. »

J.P. MOUGEL : « Dans le compte administratif on voit les montants qui ont été alloués au cours de l'année 2018, et lors de la commission des sports, qui s'est occupée plus particulièrement d'étudier le budget aux associations sportives, en particulier, on a vu les demandes. Alors, c'est un tableau que j'ai, qui normalement vous a été transmis, mais pour prendre quelques exemples, les associations ont fait des demandes financières. Lorsqu'on a examiné, en commission des sports, les demandes de subvention, on a des sujets simples comme l'APCL qui a reçu 54 000 € en 2018, qui souhaite 54 000 € en 2019 et à qui on accorde 54 000 €, bon même observation pour les dentellières ou la natation. »

On a des associations qui ne demandent pas de subvention, donc il n'y a pas de problème. Et il y a des associations qui, éventuellement, demandent des subventions soit en les rapportant à un événementiel, soit font une demande de subvention et disposent par ailleurs d'un fond de roulement ou d'une trésorerie importante. Mais grosso modo, il n'y a pas eu de gros décalage entre ce qui était demandé et ce qui a été alloué. Je prends par exemple le judo, reçu en 2018 : 6 000 €, souhait 2019 : 6 000 €, accordé : 6 000 €. Donc j'ai le tableau, je peux vous le donner, M. Bayart, mais les associations n'ont pas été traitées rudement cette année. »

B. WEISBECKER : « Alors, il y a quelques problèmes qui se posent avec certaines associations qui ne rendent pas leurs comptes, cela c'est très gênant, ou qui ne suivent pas les directives communales. Je vous rappelle que la commune met une priorité aux associations qui ont des enfants, qui participent, qui met une priorité aux associations qui participent aussi à ce qui est organisé par la ville, voilà, et qui met, bien sûr, une priorité aux associations qui ont des leffrinckouckois. Moi j'ai un exemple à vous citer, je ne vous citerai pas l'association : zéro leffrinckouckois, on leur demande de participer au forum des associations et on nous répond : « non, nous on va à Dunkerque en survêt », résultat des courses : plus de salle, plus de machin, au revoir. »

J.P. MOUGEL : « Je voudrais ajouter que là, on a les montants de subventions, mais plus important que les subventions directes, on a les subventions indirectes, c'est à dire les prêts de salle. Pour prendre un exemple, quand vous avez le club de natation, le club de natation on lui donne 7 600 € pour qu'il puisse effectivement équilibrer son budget, payer son entraîneur et ce dont il a besoin, en plus des cotisations des adhérents, mais on a surtout la mise à disposition de l'équipement qui représente un coût bien plus important. Et c'est comme cela pour le judo, pour toutes les associations en fait. On pourrait valoriser le montant de l'aide indirecte, mais qui est considérable. On a une aide directe, là on a 370 000 € dont on parle, mais si on compte l'aide indirecte, c'est plus d'un million d'euros, c'est certain. »

L. VERCRUYSSSE : « Rapidement pour compléter le propos de Jean-Pierre, il y a aussi des aides qui sont faites parfois sur le matériel. Parce qu'on parlait du judo, les tatamis par exemple, voilà, parce que c'est tout le dojo qui en avait besoin. Ce peut être l'association de badminton qui a besoin de nouveaux poteaux. Ce sont des détails, comme cela, mais qui cumulés représentent des sommes assez importantes, et c'est un soutien supplémentaire, comme l'a dit Jean-Pierre. On a la partie financière, on a la partie salles, on a la partie matériel, et parfois même la partie logistique où le personnel doit aussi se déplacer pour ouvrir des salles, les barrières, comme parfois ils ont des soucis d'ouverture de portes, on a quelqu'un qui en permanence peut intervenir. Alors, c'est juste vraiment pour compléter ton propos, Jean-Pierre, mais je pense que cela aussi ça a le mérite d'être souligné, parce que cela existe, et cela aide énormément les associations dans leur fonctionnement au quotidien. »

B. WEISBECKER : « Si on parlait du football, vous savez très bien que l'entretien des terrains de football coûte cher quand même. »

C. D'HORDAIN : « Oui, je voulais quand même souligner qu'il y avait quand même deux associations qui ont souffert depuis 2015, notamment l'Aduges qui a quand même perdu 21 000 € depuis 2015, bien sûr on est en 2019, cela fait quatre ans, mais c'est quand même beaucoup, ainsi que le Service Enfance Jeunesse, ils étaient à 50 000 €, ils sont descendus à 35 200 €. »

B. WEISBECKER : « Pour l'Aduges, moi je peux vous répondre. Il y avait eu un rattrapage, il y avait eu un dépassement des sommes ces années là, et on a eu une discussion avec l'Aduges, et on leur a demandé de revenir à ce qui était convenu au départ, c'est à dire c'était aux alentours de 200 000 €, alors qu'ils étaient arrivés à 215, 220 000 €, donc on leur a demandé de rester à notre accord. »

J.P. MOUGEL : « M. le Maire, moi je propose qu'on annexe au compte-rendu du conseil municipal d'aujourd'hui, le document qui a été soumis à la commission des sports, c'était Yoann Sanson qui représentait votre groupe, donc vous ne l'avez pas forcément eu, mais qu'on annexe la liste des souhaits avec le nombre d'adhérents, ce qui est demandé, ce qui est accordé, qu'on le mette carrément avec le compte-rendu du conseil municipal que vous recevrez, de façon à ce que tout le monde l'ait, et qu'il y ait une transparence. Parce que vous avez raison de dire que c'est un exercice démocratique, vous avez le droit de savoir, et on va vous donner le document parce que celui que j'ai a des annotations, je ne peux pas vous le donner comme cela. Mais on va vous fournir le document officiel qui a été présenté en commission pour que tous les élus sachent ce qui a été demandé, ce qui a été proposé, et ce qui a été accordé, pour que ce soit parfaitement transparent. »

M.L. LAVALLEE : « Pour répondre à Mme D'Hordain, la subvention du SEJ a diminué, c'est dû à la fermeture quand même de l'espace à Favresse qui est passé en gestion municipale, ce qui représentait quand même 19 000 € en passant par le Service Enfance Jeunesse. »

N. HENNI : « M. le Maire, une petite question, je ne vois pas le Cross de l'Acier dans cette liste. Est-ce que vous pourriez nous dire deux, trois mots là-dessus ? On est sur une manifestation qui se maintient, qu'on va retrouver dans les années qui viennent ? »

B. WEISBECKER : « Oui, le Cross de l'Acier, d'abord c'est une association qui s'appelle « Association Cross de l'Acier », qui a vu d'ailleurs le décès de M. Obert, et donc cette association étant, je dirais, en nette diminution, a souhaité confier l'organisation du cross à la ligue d'athlétisme représentée par M. Watelle. Et donc, cette transition s'est faite il y a deux ans, c'était la première édition, l'année dernière c'était la seconde, et les choses sont en train de passer de main en main. Donc nous, notre effort financier est à égale hauteur de ce qu'on faisait avant. Eux souhaitent diminuer un peu le plateau, revenir à un cross qui soit un cross un peu plus français, disons, ou européen, et peut être diminuer un peu les éthiopiens, enfin tous les kényans qui viennent et qui ne sont pas, il faut bien le dire, jusqu'à présent nos cross man ne sont pas de taille à lutter. Cela ne crée pas un engouement pour chez nous. Par contre ce cross est un cross quand même important en France, puisque très souvent d'ailleurs, nous avons les qualifications de championnat d'Europe qui sont déterminées par les résultats au Cross de l'Acier. Alors, vous dire aussi que nous cherchons un autre nom, parce que Cross de l'Acier, cela me semble un peu difficile, pourquoi ? Parce qu'il n'y a plus un seul sidérurgiste ou une usine ayant trait à l'acier qui met un seul euro dans ce cross. Et donc, nous souhaiterions changer le nom, éventuellement l'appeler Cross de la Ligue ou quelque chose comme cela. Bien sûr, il faut conserver, moi c'est ce que j'ai demandé en premier, mais c'est ce qui est depuis des années, qu'on conserve sur l'intitulé ou sur la fiche le nom Leffrinckoucke, il est à Leffrinckoucke ce cross, et le nom fort des Dunes, parce que c'est l'endroit exact où il se trouve et cela nous fait de la pub. Donc, on continue à travailler avec la ligue et ce cross va perdurer sous un autre nom. D'ailleurs vous avez vu, cette année, avec l'arrivée du terminal, on a du changer un tout petit peu le parcours, parce qu'il y a ce terrain qui a été pris, et donc on a décidé de faire l'arrivée et le départ dans l'allée qui mène au cimetière militaire. Voilà, on en est là et je ne pense pas que cela bouge beaucoup. Pour moi, c'est un des événements importants qui se déroule à Leffrinckoucke, c'est l'événement sportif important avec la course entre Dunes et Mer, le trail qui est important aussi, parce qu'il fait venir beaucoup de personnes, et des personnes qui viennent d'autres régions aussi. L'événement important après cela, pour moi, c'est aussi le championnat du monde de décorticage de crevettes et notre journée qui est quand même un événement qui fait connaître notre ville, et donc certainement aussi, les concerts de rock dont on parle un peu plus largement que dans la Communauté Urbaine. Voilà quelques événements qu'on considère devoir maintenir. D'ailleurs il y a une question qui est sur l'élargissement, j'essaierai d'y répondre. »

QUESTIONS ÉCRITES

Questions du groupe « Leffrinckoucke Autrement ! »

1) Objet : « Plan Particulier d'Intervention » en cas d'accident nucléaire.

« Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 05 décembre 2018, nous vous avons interpellé à propos du « Plan Particulier d'Intervention » (PPI) en cas d'accident à la centrale nucléaire de Gravelines. Ce plan ignorait en effet, dans ses dispositions, la commune de Leffrinckoucke. Suite à notre intervention, vous avez obtenu un RDV pour aborder ce sujet avec M. le Sous-Préfet, RDV auquel nous ne pouvions pas être présents. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous en faire un compte-rendu ? La commune de Leffrinckoucke va-t-elle bénéficier à l'avenir des mêmes protections que les autres communes en cas d'accident nucléaire grave ? ».

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Nordine Henni.

B. WEISBECKER : « J'ai repris des feuilles qui faisaient partie des anciens PCS, les Plans Communaux de Sauvegarde, vous savez qu'on les a remis à l'ordre du jour. Alors là, il y avait des préconisations de distribution à la population suivant d'ailleurs l'âge des personnes, et les modalités de distribution. Ces dispositions ont été annulées. Et donc, la Préfecture est venue à de nouvelles dispositions, rappelez-vous, en traçant un cercle de 10 km autour de la centrale, et dernièrement, je crois que c'est l'année passée, de tracer un cercle de 20 km. Alors, ce cercle de 20 km atterrit là, dans l'avenue du large, voilà, et donc, évidemment, comme vous le savez, le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté à la frontière française, et s'il y a un problème nucléaire, cela ne s'arrêtera pas à l'avenue du large. Donc, nous avons demandé à M. le Sous-Préfet ce qu'il comptait faire ? Il a consenti de dire que oui, les limites, comme cela au compas, c'est un petit peu difficile à faire tenir suivant qu'on habite en face ou de l'autre côté de la rue. Et donc lui serait plus pour déterminer des communes. Dire voilà, telle, telle commune, est dans la distribution. Et donc, on lui a dit quand même que Leffrinckoucke était collée à Dunkerque, et qu'on verrait mal Leffrinckoucke décoller de la zone urbaine. Il en a convenu et a dit que par la suite il verrait à élargir cette zone à Leffrinckoucke. Voilà, et c'est ce jour là que nous avons discuté aussi des questions écrites, je vous en ai déjà parlé, je ne vais pas y revenir. »

2) Objet : animations d'été sur la plage.

« Monsieur le Maire,

Le SIDF prévoit de verser à la commune de Leffrinckoucke la somme de 30 000 € au titre des dépenses directement liées aux animations de la tournée des plages. Cependant, cette participation ne semble être utilisée que pour la " fête de la plage " ? Ne faudrait-il pas pourtant diversifier les animations durant l'été et ne pas se limiter qu'à cette fête ? ».

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Christine D'hordain.

B. WEISBECKER : « *Alors oui, le SIDF joue son rôle. C'est son argent, c'est lui qui décide. Alors 30 000 € sont accordés aux quatre communes qui composent le SIDF, et sont dépensés ce jour là. Donc, c'est vrai que là, nous pourrions avoir, grâce à notre demande, un supplément d'action. Alors, je n'ai pas l'impression pour l'instant, mais on va revenir à la charge, que cela puisse être un autre jour, mais ce serait quand même pas mal que ce soit un autre jour, qu'on ait une deuxième animation. Cela fait quand même un bout de temps que j'essaie de mettre en place une saison estivale. Mais pour réellement mettre en place une saison estivale, il faudrait qu'on soit dans un cadre touristique beaucoup plus fort. D'où le grand site, d'où etc. Donc, je pense moi que Leffrinckoucke pourrait, en effet, à un moment se pencher, et organiser des choses en juillet et août, dans un premier temps, et donc voir après. Moi je me souviens, c'est ce que je dis toujours à mes collègues, je suis passé plusieurs fois à cette époque là, et j'ai été écouter les petits concerts qui se déroulaient sur la place Turenne à Malo tous les dimanches. Eh bien il y avait du monde, c'était sympa, bon, on a quand même pas mal de musiciens à Leffrinckoucke, on pourrait peut être penser à faire quelque chose de cet ordre là pour, en effet, que nous ayons une saison estivale. »*

3) Objet : gestion des déchets rue Pasteur.

« Monsieur le Maire,

Des habitants des résidences du 1e mai nous ont interpellés à propos du recyclage des déchets à proximité de leurs habitations. Il manque, en effet, une grande poubelle bleue sur une des entrées des résidences, rue Pasteur.

B. WEISBECKER : « *Quelle différence avec la discussion sur le compte administratif, l'avenir de Leffrinckoucke, une poubelle, enfin bon, je vais répondre. »*

Cette poubelle commune n'est plus là. En conséquence, les déchets ne peuvent plus être correctement triés. Contactée à plusieurs reprises, la CUD demande, avant d'intervenir, qu'un dépôt de plainte pour vol soit effectué au commissariat de police. Mais personne n'a été témoin d'un vol, plusieurs ont même pensé que cette poubelle avait été reprise pour entretien par le service des déchets. Cette solution semble à la fois compliquée et fastidieuse. Monsieur le Maire, pouvez-vous intervenir auprès de la CUD afin de trouver une solution plus rapide et plus simple ? ».

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Fabienne Lailant.

B. WEISBECKER : « *Non, je ne peux pas porter plainte. Vous savez, c'est le propriétaire qui doit porter plainte, et qui doit intervenir auprès de la CUD. Par contre, en temps que Maire de Leffrinckoucke, je peux intervenir auprès de mes services, et mes services vont mettre une poubelle bleue à disposition dans la rue concernée, demain matin. »*

4) Objet : actions pour les économies d'énergie.

« Monsieur le Maire,

Alors que les tarifs de l'énergie s'envolent, que la CSG augmente pour une partie de la population, la commune pourrait jouer un rôle actif d'information et d'accompagnement pour les aides en matière d'économies d'énergie. Au niveau de la commune, une étude a-t-elle été faite pour recenser les habitants potentiellement concernés ? Nous pensons par exemple aux dispositifs en matière d'isolation. De nombreuses personnes pourraient probablement bénéficier d'aides mais elles ne sont pas au courant de leur existence ou n'ont pas forcément la capacité de monter un dossier. Dans le même ordre d'idées, les « chèques énergie » arrivent au domicile des personnes qui en bénéficient mais parfois elles les ignorent et les prennent pour une publicité. Monsieur le Maire, la municipalité ne pourrait-elle pas informer sur ces économies d'énergie, inciter et accompagner les personnes concernées par ces dispositifs dans leurs démarches ? ».

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Christine D'hordain.

B. WEISBECKER : « *Alors, nous avons à l'accueil des gens qui sont là, et qui peuvent, en effet, conseiller les gens, d'ailleurs il y a des présentoirs avec les fiches concernées. Par exemple, Reflex'énergie qui est une action communautaire, et je vous rappelle d'ailleurs que Reflex'énergie était présent au forum des associations le 1^{er} septembre 2018, et que tout un chacun pouvait aller les voir pour voir ce qui les concernait. Donc, c'est vrai, vous avez raison, c'est difficile de prévenir tout le monde, on a utilisé aussi, je pense, le journal communal, pour prévenir les gens, mais cela aussi passe souvent à la trappe.*

Alors, recenser les habitants potentiellement concernés, je ne pense pas que ce soit, d'abord ce n'est pas facile à faire, et ce n'est pas de notre ressort. Là c'est quand même une action plus privée, que nous pouvons relayer, que nous pouvons amplifier, mais pousser les gens dans le dos c'est un petit peu difficile. C'est certain aussi que lorsque des gens nous contactent au CCAS ou des choses comme cela, où il y a des difficultés à payer, et puis surtout avec les factures, en particulier l'eau, l'électricité, et le gaz, il y a des conseils qui sont donnés. Les gens voient avec eux ce qu'on peut faire. Comment on peut, dans un premier temps, évacuer la dette, et dans un deuxième temps, voir s'il n'y a pas des préconisations à faire. Je rappelle aussi que lorsque le béguinage, bon il est assez vieux maintenant, a été construit, nous y avons intégré des systèmes d'économies d'énergie, et une personne est passée pour expliquer aux personnes comment il fallait l'utiliser. Ce n'était pas toujours très facile, et c'est vrai que ce sont de vieilles personnes, il faut peut être retourner et expliquer plusieurs fois. »

5) Objet : emplacement du conteneur de verre du Village.

« Monsieur le Maire,

La question de l'emplacement du conteneur de verre situé sur la place du Village n'est toujours pas réglée. Lors de la réunion du mercredi 13 février, consacrée aux nouveaux aménagements prévus autour de l'école, des habitants sont revenus sur ce sujet en exprimant leurs attentes avec des arguments solides. Le lendemain, nous avons appris votre décision de déplacer ce conteneur sur le parking du cimetière. Ce qui était la solution demandée. Cependant, il semble que depuis cela ne soit plus possible pour des raisons propres à la CUD. Monsieur le Maire, maintenir le conteneur sur cette place n'est pas une bonne solution en raison des nuisances provoquées pour les habitants à proximité, ainsi que pour les usagers de cette place. Quelle sont donc les solutions envisagées maintenant ? ».

Pour « *Leffrinckoucke Autrement !* », Mario Pedretti.

G.M. LEMAIRE : « *Alors c'est vrai que j'avais organisé le 13 février une réunion au village qui a été évoquée, et c'est vrai que les habitants avaient manifesté, pour la plupart, le désir que soit évacué ce conteneur de la place du village. J'en ai donc parlé avec M. le Maire qui m'a demandé de voir un peu avec la Communauté Urbaine ce qui pouvait être fait. Je vous lis donc le courrier que j'ai reçu de la Communauté Urbaine par le chef de régie des apports volontaires.*

Pour faire suite à notre rencontre ce jeudi 28 février, pour le déplacement du conteneur verres situé sur le parking square des Bleuets à Leffrinckoucke village, vers le nouveau parking du cimetière situé sur la route du pont, je suis au regret de vous annoncer que ce déplacement ne sera pas possible pour des raisons de sécurité suivantes : impossibilité pour les véhicules de collecte de stationner sur la départementale 79, route départementale très roulante, impossibilité pour nos véhicules d'entrer sur le parking du cimetière et d'y faire demi-tour, (je rappelle que ce véhicule pèse 36 tonnes), impossibilité de collecter le PAV en déployant la grue au dessus de la piste cyclable tout en étant stationné sur la départementale 79 (cela c'est un bras qui se déplie sans voir s'il arrive des cyclistes, c'est hors de question). Pour toutes ces raisons, comme je vous l'ai expliqué, j'émetts un avis défavorable. Néanmoins, je reste à votre entière disposition si toutefois vous proposiez un nouvel emplacement pour ce conteneur.

J'aurais pu rester là-dessus, puisque bon, la réponse était l'impossibilité matérielle d'implanter ce conteneur au parking du cimetière. Néanmoins, je me suis tourné, puisque la réponse était négative, pour chercher une autre solution, j'ai pris contact téléphonique avec M. Campagnie. M. Campagnie est le propriétaire de la parcelle située en face du parking du cimetière, vous voyez un peu, ce qui servait d'ailleurs avant de parking, en lui demandant s'il voyait un inconvénient à ce qu'il y ait un conteneur de déposé sur cette parcelle. Il n'a pas souhaité donner un avis non plus favorable. Voilà donc toutes les démarches qui ont été entreprises en vue du déplacement de ce conteneur, mais, à ce jour, c'est non. Donc le conteneur reste sur la place du village. »

B. WEISBECKER : « Voilà, ceci termine le conseil municipal de ce soir. J'ai une information à vous donner puisqu'il est 9 heures, il commence à faire un peu noir dehors. Vous allez voir juste en sortant, ceux qui sont curieux, juste devant la bibliothèque, les services techniques ont implanté un poteau d'éclairage, ce seront les futurs poteaux qui vont éclairer la voie verte, alors je vous invite à les regarder, c'est un peu plus moderne que ce que l'on voit d'habitude. Voilà, merci, bonne soirée à vous tous. »

L'ordre du jour est épuisé M. le Maire clôt la séance.

G.M. LEMAIRE

J.P. MOUGEL

C. DEHAESE

M.L. LAVALLÉE

S. THOMAS

P. BERTELOOT

S. DEMARTINECOURT

M. CLASSIOT

A.M. VERHEECKEN

H. ZERRIF

L. MAZOUNI

L. VERCRUYSSÉ

S. VANDERHAEGHE

L. CERVIER

C. D'HORDAIN

F. LAILLANT

N. HENNI

A. LHOMME

L. BAYART